

Notes relatives aux donateurs non membres du CAD

Le CAD réunit les principaux donateurs d'aide de la zone de l'OCDE. D'autres donateurs, appartenant ou non à l'OCDE, n'en jouent pas moins un rôle grandissant dans la coopération pour le développement. L'OMD 8 appelle à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Or les informations sur les donateurs non membres du CAD sont limitées et la coordination avec la communauté traditionnelle des donateurs fait souvent défaut. En 2006, le CAD a entrepris, en vue de remédier à cette situation, d'élargir son dialogue avec les donateurs n'appartenant pas au CAD en leur qualité de partenaires de la coopération au développement.

La communauté internationale ne cesse de mettre en avant son désir de disposer d'informations statistiques plus complètes de la part des donateurs non membres du CAD. En tant que source faisant autorité de statistiques de la coopération pour le développement, le CAD s'efforce de fournir une image exhaustive de l'APD dans le monde, se fondant sur des données comparables. À ce jour, cet objectif n'a été atteint que partiellement, et il faut espérer qu'à l'avenir d'autres pourvoyeurs importants d'aide au développement entreprendront de notifier leur APD de sorte que leurs efforts puissent être dûment reconnus et qu'un tableau plus complet des apports d'aide globaux puisse être dressé.

Soucieux de favoriser des avancées dans ce sens, le CAD collabore avec la Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies et le Programme des Nations unies pour le développement. Dans ce contexte, une enquête conjointe a notamment été entreprise auprès des donateurs qui ne notifient pas encore systématiquement leurs apports d'aide au développement en se conformant aux définitions établies par lui et avalisées par la communauté internationale.

Les sections qui suivent présentent des informations sur les programmes de donateurs non membres du CAD. Les données fournies par ces donateurs sont intégrées dans le tableau 33 de l'annexe statistique au présent rapport.

Membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD

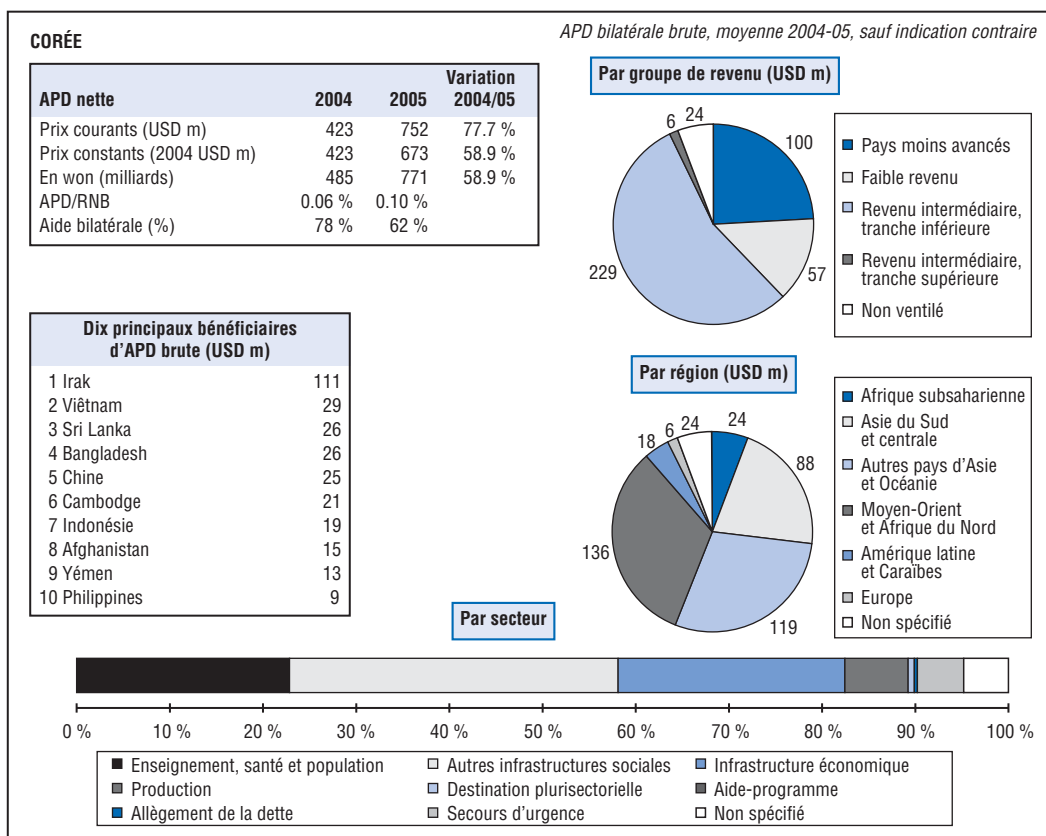
Corée

En 2005, une forte croissance des apports bilatéraux aussi bien que multilatéraux a porté l'APD de la Corée à 752 millions USD, 78 % de plus qu'en 2004, de sorte que le rapport APD/RNB est passé de 0.06 % à 0.10 %. L'aide bilatérale, qui a absorbé 62 % de l'APD totale, s'est hissée de 330.8 millions USD en 2004 à 463.3 millions USD sous l'effet, pour une large part, des dons consentis à l'Irak. L'aide multilatérale a également augmenté, de 92.6 millions USD à 289 millions USD, principalement en raison de généreuses contributions, de plus de 200 millions USD, à l'Association internationale de développement et au Fonds pour les opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement.

La majeure partie de l'APD bilatérale (81 %) a pris le chemin de l'Asie. Cette concentration s'explique entre autres par la proximité géographique de la Corée et le désir de nombreux pays asiatiques de suivre son exemple. Les secteurs des infrastructures sociales et économiques s'adjoignent respectivement 61 % et 21 % de l'APD bilatérale. Plus précisément, le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement arrive en tête avec 15 %, suivi par la santé (14 %), les transports (13 %), et le secteur public et la société civile (11 %).

La Corée a mis en place un plan d'action en cinq volets en matière d'aide au développement pour les années à venir. Ce dernier prévoit : i) des objectifs chiffrés pour le rapport APD/RNB, qui devra être porté à 0.1 % pour 2009 et 0.25 % pour 2015, parallèlement à des efforts d'amélioration de l'efficacité de l'aide ; ii) la conception d'un modèle d'aide se fondant largement sur l'expérience de la Corée ; iii) un renforcement du système de gestion de l'aide et de programmation de cette dernière, avec notamment l'établissement de plans à moyen terme par pays destinés à rehausser la prévisibilité de la mise en œuvre ; iv) une sensibilisation du public aux questions de coopération pour le développement ; et v) un resserrement de la collaboration avec les ONG.

La Corée a aussi fait savoir qu'elle souhaitait devenir membre à part entière du CAD d'ici 2010.



Hongrie

En 2005, la Hongrie a déboursé 100 millions USD en faveur du développement, soit 0.11 % de son RNB, et 38 % de plus en termes réels qu'en 2004. Cet accroissement a concerné aussi bien les apports bilatéraux que les apports multilatéraux. Les allègements de dettes en faveur de la Tanzanie et du Yémen ont absorbé 50 % de l'aide bilatérale.

En 2005, l'APD bilatérale hongroise est restée centrée sur les pays de l'Ouest des Balkans et de la Communauté des États indépendants. Les principaux destinataires en ont été la Bosnie-Herzégovine, et la Serbie-Monténégro, ainsi que la Macédoine, la Moldova, la Mongolie, la République kirghize et l'Ukraine. La Hongrie a en outre apporté une aide au Cambodge, au Laos, aux territoires sous administration palestinienne, au Viêt Nam et au Yémen, et poursuivi son aide à l'Afghanistan et à l'Irak. Il est cependant apparu qu'un aussi grand nombre de pays partenaires risquait de nuire à l'efficacité de mise en œuvre du programme d'APD hongrois.

Au niveau sectoriel, la Hongrie privilégie la transformation politique et économique et l'adhésion à l'UE, en raison de son avantage comparatif dans ces domaines et par souci de complémentarité avec les objectifs communs de l'UE en matière de développement. Abstraction faite de ces priorités sectorielles, son aide sert aussi à financer des transferts de connaissances, et des activités visant l'éducation et la formation, la santé, l'agriculture et la gestion de l'eau.

Islande

En 2005, les versements d'APD de l'Islande ont totalisé 27.2 millions USD, soit 0.18 % du RNB comme en 2004. L'aide bilatérale a été portée de 16.4 millions USD en 2004 à 20.1 millions USD, et a absorbé 74 % de l'APD. Les contributions aux organisations multilatérales sont passées de 4.9 millions USD en 2004 à 7.1 millions USD en 2005.

Le gouvernement islandais s'est fixé comme objectif de porter le rapport APD/RNB à 0.35 % pour 2009 et entend, pour y parvenir, s'appuyer sur la stratégie définie dans un document intitulé *Iceland's Policy on Development Co-operation 2005-09*. Les enveloppes budgétaires pour 2005 et 2006, et celle proposée pour 2007, témoignent d'une évolution qui devrait permettre la concrétisation de cet objectif. La stagnation du rapport APD/RNB entre 2004 et 2005 s'explique en partie par la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à la couronne islandaise, d'où une diminution des sommes à dégager en monnaie locale pour couvrir les engagements souscrits en dollar, et en partie par la croissance beaucoup plus rapide que prévu de l'économie islandaise.

L'Icelandic International Development Agency (ICEIDA), instance autonome rattachée au ministère des Affaires étrangères, est à l'origine de 33 % de l'APD versée par l'Islande en 2005. Ses activités sont centrées sur cinq pays : le Malawi, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda et le Sri Lanka. Un accord-cadre de coopération pour le développement entre l'Islande et le Nicaragua est en préparation. L'Icelandic Crisis Response Unit (ICRU) du ministère des Affaires étrangères se charge de son côté du soutien aux opérations de paix. En 2005, l'ICRU a fourni des concours pour des opérations au Sri Lanka, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Afghanistan. Sur le total des versements d'APD de l'Islande en 2005, 17 % ont transité par son intermédiaire. En 2006, le Ministre des affaires étrangères a commissionné un réexamen des textes régissant le fonctionnement de l'ICEIDA. Une remise à plat des activités de l'ICRU est également en cours.

Mexique

Le Mexique veut concourir à la réalisation des OMD, et reconnaît le rôle revenant à la coopération internationale dans leur concrétisation. Ses activités de coopération pour le développement ont principalement pour objectif de contribuer à la mise en place de capacités nationales et d'assurer la stabilité sociale et l'intégration économique.

En 2005, le programme de coopération internationale du Mexique a porté sur 387 projets intéressants les secteurs de l'éducation, de l'environnement, de la science, du développement social, de l'agriculture, de la santé, de la culture et de l'énergie, entre autres. Les principaux bénéficiaires en ont été des institutions de pays d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud. Des travaux sont en cours pour mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la coopération pour le développement et améliorer le suivi de l'APD.

Pologne

En 2005, l'APD polonaise a totalisé 204.8 millions USD, contre 117.5 millions USD en 2004. Le rapport APD/RNB a lui aussi augmenté, de 0.05 % à 0.07 %. L'aide bilatérale s'est établie à 48 millions USD, soit 23 % de l'APD totale, et l'aide acheminée par l'intermédiaire des institutions multilatérales à 156.8 millions USD, dont 92 %, soit 145 millions USD, sont allés au budget de l'UE.

La forte progression de l'APD polonaise en 2005 tient principalement à la contribution que ce pays a versée au budget de l'UE. Parallèlement, la Pologne s'est appliquée à renforcer ses capacités institutionnelles en matière d'APD, par la création, au sein du ministère des Affaires étrangères, d'un Département de la coopération pour le développement chargé de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'aide au développement.

En 2005, l'aide bilatérale a principalement pris la forme d'activités d'assistance technique, de prêts assortis de conditions libérales, d'allègements de dette, de bourses d'étude et d'interventions d'aide humanitaire. Les principaux bénéficiaires de l'APD polonaise ont été le Bélarus, la Chine, l'Ouzbékistan, la Serbie-Monténégro, et l'Ukraine; des concours ont cependant aussi été accordés à la Géorgie, à l'Irak, au Kazakhstan, à la Moldova et au Viêtname.

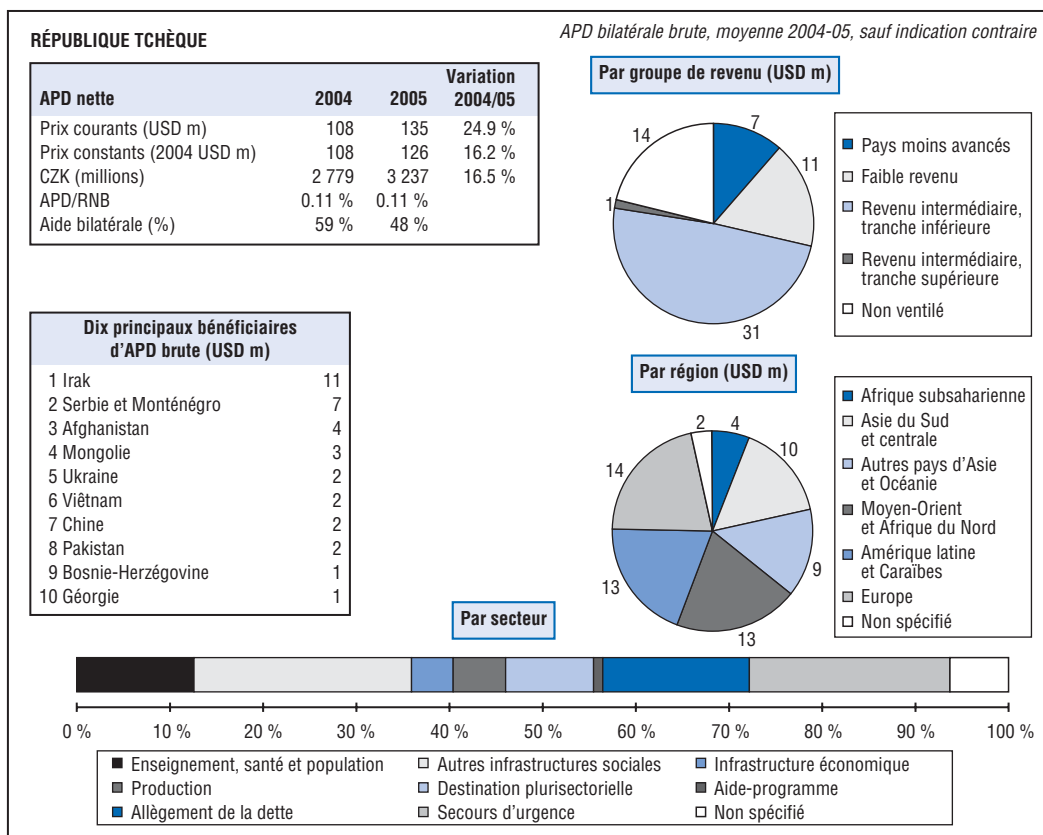
Le gouvernement devrait adopter une nouvelle stratégie pour l'aide étrangère d'ici la fin de 2006. Celle-ci définira les principales orientations, les secteurs prioritaires et les modalités d'acheminement de l'aide à compter de 2007. Elle visera à mieux accorder le programme d'APD de la Pologne aux principes d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le Consensus européen pour le développement. Elle est en outre censée servir de référence fondamentale pour la gestion de l'APD, à laquelle sont supposés être consacrés 0.17 % du RNB en 2010.

République tchèque

En 2005, l'APD tchèque s'est accrue de 16 % en termes réels pour s'établir à 135 millions USD, soit 0.11 % du RNB. Cette progression s'explique essentiellement par la contribution versée par la République tchèque au budget de l'UE pour le développement (62 millions USD) et aussi en partie par des interventions humanitaires en Asie. L'aide tchèque prend exclusivement la forme de dons.

En 2005, la plus grande partie (52 %) de l'APD tchèque a emprunté les canaux multilatéraux, notamment celui du budget de l'UE. Les 48 % qui en sont allés à l'aide bilatérale se sont répartis entre des activités d'assistance technique (11 %), des projets d'investissement (5 %), des programmes spéciaux au Moyen-Orient et dans les Balkans (7 %), une aide aux réfugiés et d'autres actions humanitaires (14 %), des opérations d'allègement de la dette (7 %), et des frais administratifs liés notamment à des activités de sensibilisation du public (3 %). Ils ont été centrés sur les Balkans (Serbie-Monténégro), l'Asie du Sud-Est (Mongolie, Pakistan) et le Moyen-Orient (Irak). Les principaux domaines d'intervention ont été la bonne gouvernance et la société civile, l'éducation et la protection de l'environnement.

À la fin de 2005, les autorités tchèques ont approuvé des programmes de coopération avec huit pays (Angola, Bosnie-Herzégovine, Moldova, Mongolie, Serbie-Monténégro, Viêtname, Yémen et Zambie) couvrant la période 2006-10. La mise en place de programmes stratégiques par pays vise à rehausser la prévisibilité et la cohérence de l'aide afin d'améliorer l'efficacité. Toujours dans un souci d'efficacité et de transparence, ont été édictés des Principes pour la passation des marchés liés aux projets d'aide au développement (octobre 2005) et des Directives pour la gestion du cycle des projets (avril 2006). Pour l'heure, le gouvernement met au point un projet de Loi sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire.



République slovaque

En 2005, les versements d'APD de la République slovaque se sont élevés à 56 millions USD, 28 millions USD de plus qu'en 2004. Ils ont représenté 0.12 % du RNB contre 0.07 % en 2004. Cette augmentation du rapport APD/RNB s'explique principalement par l'accroissement du volume de l'aide multilatérale au développement sous l'effet de la contribution versée au budget de la CE et par les allègements de dettes consentis à l'Afghanistan, à l'Albanie, à l'Irak et au Soudan. L'aide bilatérale a absorbé 55 % de l'APD totale.

En avril 2006, le gouvernement a approuvé un nouveau Programme annuel prévoyant une enveloppe de 5.7 millions USD pour de nouveaux projets, dont 1.8 million USD d'aide bilatérale à la Serbie-Monténégro et 3.9 millions USD en faveur de 13 pays ou entités prioritaires : Afghanistan, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Kazakhstan, Kenya, République kirghize, Macédoine, Mongolie, Mozambique, Ouzbékistan, Soudan et Tadjikistan.

Soucieuse de contribuer à la réalisation des OMD, la République slovaque centre son soutien sur les infrastructures sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, le développement économique durable et l'environnement, et la mise en place d'institutions démocratiques et d'une économie de marché. L'enveloppe des futurs programmes annuels sera augmentée de telle sorte que soit atteint l'objectif fixé par le Conseil européen, à savoir porter le rapport APD/RNB à 0.17 % pour 2010.

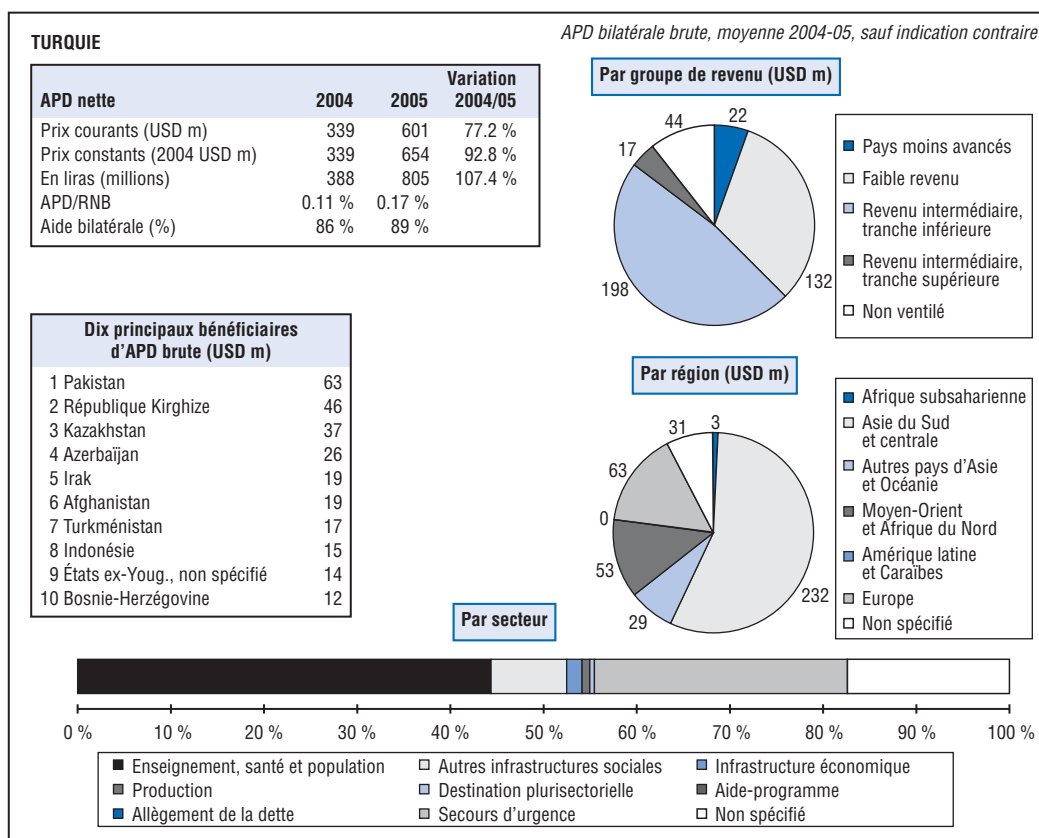
Turquie

En 2005, l'APD de la Turquie a totalisé 601 millions USD, soit 0.17 % du RNB et 262 millions USD de plus qu'en 2004. Cette forte progression est imputable : i) aux apports d'aide humanitaire consentis au Pakistan à la suite du tremblement de terre et aux pays d'Asie du Sud-Est victimes du tsunami ; ii) à de nouvelles initiatives en Afrique et au Moyen-Orient ; et iii) à une amélioration des données relatives aux dépenses d'APD des autres instances turques.

La Turquie a commencé à mener des activités d'aide au développement à partir de 1985 et depuis 1997 ses dépenses d'APD dépassent ses recettes d'APD, ce qui fait d'elle un donneur net. L'actuel gouvernement a réaffirmé le souhait de la Turquie de devenir membre à part entière du CAD.

L'Agence turque de coopération internationale (TIKA), organisme autonome de coopération technique placé sous l'autorité des services du Premier ministre, est la principale instance chargée de l'administration de l'aide turque au développement. Elle œuvre principalement au renforcement des institutions et à la valorisation des ressources humaines dans les pays partenaires, dans des domaines tels que le développement du secteur privé, l'agriculture, la santé, l'environnement, la fiscalité, la banque, les infrastructures, la législation et le tourisme. Au niveau géographique, l'aide turque est concentrée sur l'Europe de l'Est et du Sud-Est et sur l'Asie centrale, des activités étant aussi menées au Moyen-Orient et en Afrique.

La TIKA suit rigoureusement le programme d'action défini dans la Déclaration de Paris et adopte progressivement des modes d'acheminement de l'aide fondés sur les programmes à mesure du renforcement de ses capacités dans la perspective de l'adhésion de la Turquie au CAD.



Donneurs non membres de l'OCDE

Chypre^{1, 2}

En 2005, l'aide chypriote a atteint plus de 16 millions USD, dont 4.4 millions USD pour l'aide bilatérale et 12 millions USD pour les contributions multilatérales.

Afin d'améliorer la gestion et la mise en œuvre de l'APD, le ministère des Affaires étrangères et le Bureau du Plan ont été officiellement désignés principaux organismes exécutants de l'aide chypriote à compter de 2006. Le ciblage géographique de l'aide s'est reporté de l'Europe orientale et de la Communauté des États indépendants vers l'Afrique et les pays associés à la Politique européenne de voisinage.

Au cours de la période 2006 à 2010, l'essentiel de l'aide passera par le programme chypriote de bourses d'études, par de nouveaux mécanismes reposant sur la coopération déléguée et la coopération trilatérale avec des organisations internationales, ou par des dispositifs tels que le Programme alimentaire mondial.

Estonie

En 2005, l'Estonie a consenti pour 9 millions USD d'aide au développement, dont 80 % ont transité par les voies multilatérales.

Depuis 2003, les « Principes pour la coopération estonienne pour le développement » fixent le cadre conceptuel de l'action dans ce domaine. En mai 2006, le gouvernement a adopté une « Stratégie de l'Estonie en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire pour la période 2006 à 2010 ». Celle-ci définit des objectifs à l'horizon 2010 et fait de l'Afghanistan, de la Géorgie, de la Moldova et de l'Ukraine les principaux pays partenaires de l'Estonie.

Les objectifs stratégiques de la coopération estonienne pour le développement sont de : i) contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement humain à l'échelle mondiale ; ii) promouvoir la paix et la stabilité, le respect des droits de l'homme, la généralisation de la démocratie et la bonne gouvernance ; iii) favoriser le développement économique et la libéralisation du système commercial international ; et iv) encourager un développement écologiquement durable. Le développement du secteur des TIC et celui de l'administration électronique y constituent des thèmes transversaux. L'Estonie mène de nombreuses activités de coopération non seulement bilatérale mais aussi trilatérale.

Israël

En 2005, les versements d'APD d'Israël ont totalisé 95.4 millions USD, dont 84 % sont allés à l'aide bilatérale et 16 % à l'aide multilatérale. L'aide bilatérale a été pour l'essentiel centrée sur l'Afrique (35 %) et sur l'Asie (38 %). Les chiffres de l'APD englobent les dépenses consenties pour l'entretien, pendant leur première année de séjour, de personnes venant de pays en développement (souvent le théâtre d'une guerre civile ou de troubles graves) ou ayant dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires, religieuses ou politiques.

Plusieurs ministères se partagent la responsabilité de l'APD israélienne. Le centre de coopération internationale pour le développement (MASHAV), qui relève du ministère des Affaires étrangères, offre des conseils et des formations en Israël et à l'étranger. Une partie de ses activités est mise en œuvre en collaboration avec d'autres pays ou des institutions internationales ou avec leur soutien financier dans le cadre de projets régionaux intégrés. Les priorités du MASHAV sont la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes, et l'amélioration des services de santé et d'éducation de base.

Le MASHAV met en œuvre un vaste programme de formation couvrant des domaines comme l'agriculture, la médecine et la santé publique, la science et la technologie, la gestion et le fonctionnement de l'entreprise, l'éducation, et le développement économique, social, communautaire et rural.

Koweït

Après avoir amplement fluctué ces dernières années, l'APD du Koweït a progressé en 2005 pour s'établir à 547.3 millions USD, dont 491.7 millions USD sont passés par les canaux bilatéraux.

Le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes est chargé du versement de l'APD bilatérale et il achemine également des ressources vers les institutions multilatérales de développement. Il offre des prêts assortis de conditions libérales et des dons, ces derniers servant à commanditer des études techniques, économiques et financières souvent en liaison avec des investissements financés par l'aide au développement. Les partenaires du Fonds koweïtien dans les pays bénéficiaires sont les administrations centrales et régionales, des services d'utilité publique et d'autres institutions publiques. Les principaux secteurs d'intervention sont l'amélioration des infrastructures dans les transports, l'agriculture et l'irrigation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'énergie, et le développement social.

Lettonie

En 2005, l'APD de la Lettonie s'est élevée à 10.7 millions USD, soit 0.07 % du RNB, dont 91 % ont emprunté des voies multilatérales. L'APD bilatérale est passée par divers projets d'assistance technique.

Les principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale lettone ont été le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la République kirghize, la Macédoine (ERYM), la Moldova, le Tadjikistan et l'Ukraine. Une aide humanitaire a par ailleurs été consentie à la Géorgie, à l'Indonésie et au Pakistan, et des projets d'assistance technique mis en œuvre dans ces pays.

Le Plan d'action pour 2006 définit les secteurs d'intervention prioritaires de la coopération pour le développement, lesquels sont : i) la promotion de la bonne gouvernance ; ii) la réforme des municipalités et des systèmes de défense ; iii) l'intégration européenne et transatlantique ; iv) la démocratisation et le renforcement de la société civile ; et v) la fourniture d'une assistance technique dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'éducation, de la culture, du développement social et de la santé. Les principaux pays partenaires devraient être la Géorgie et la Moldova, ainsi qu'à un degré moindre le Bélarus.

Lituanie

En 2005, l'APD de la Lituanie a totalisé 15.6 millions USD, dont 1.28 millions USD pour l'aide bilatérale et 14.28 millions USD pour l'aide multilatérale.

La Lituanie affecte l'essentiel de son aide bilatérale à des projets régionaux avec le Bélarus, le Caucase, la Moldova et l'Ukraine; elle met cependant aussi en œuvre des projets en Afghanistan. L'aide humanitaire, fournie en cas de catastrophe naturelle, prend habituellement le chemin de pays des régions voisines, mais aussi d'autres pays victimes de catastrophes particulièrement graves.

Aux yeux de la Lituanie, son avantage comparatif tient à l'obligation dans laquelle elle s'est elle-même trouvée d'opérer des réformes politiques et économiques. Elle s'efforce de partager l'expérience qu'elle a ainsi accumulée avec ses partenaires en développement, en centrant ses activités sur la démocratisation, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la réforme des marchés, la justice et l'ordre public, l'intégration européenne, la santé et la sécurité sociale, la culture, l'éducation et l'environnement.

Slovénie

En 2005, la Slovénie a consacré 0.11 % de son RNB à l'APD, avec des versements s'élevant à 34.7 millions USD.

L'effort d'aide de la Slovénie est avant tout centré sur les États de l'Ouest des Balkans, dans le cadre d'accords bilatéraux. Cette aide bilatérale passe de façon prépondérante par des activités diverses de formation technique et de renforcement des institutions, dont la mise en œuvre est assurée dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ou d'une assistance post-conflit.

En mai 2005, les autorités slovènes ont créé un Centre pour la promotion d'une perspective européenne afin de favoriser l'intégration européenne et transatlantique à travers des activités de sensibilisation, de formation et de dialogue.

Une fraction substantielle des fonds affectés par la Slovénie à l'aide au développement a aussi servi à alimenter le budget de l'UE pour les programmes conjoints de coopération pour le développement et des contributions à d'autres organisations internationales œuvrant dans ce domaine et dans celui de l'aide humanitaire.

Taipei chinois

En 2005, l'APD du Taipei chinois s'est chiffrée à 483 millions USD (0.14 % du RNB), dont la plus grande partie a été affectée à l'aide bilatérale. Pour l'acheminement de sa coopération pour le développement, le Taipei chinois collabore avec diverses institutions multilatérales et ONG internationales. La principale région bénéficiaire est l'Afrique, suivie par l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Asie du Centre et du Sud et le Pacifique.

L'exécution de l'aide au développement consentie par le Taipei chinois incombe principalement à l'International Co-operation and Development Fund (ICDF), avec le concours de divers autres ministères et organismes. Les activités de l'ICDF, qui recouvrent l'octroi de prêts à des conditions libérales et la prise de participations, la coopération technique, la valorisation des ressources humaines et l'aide humanitaire, s'inscrivent dans un programme triennal glissant. En matière d'aide au développement, le Taipei chinois privilégie une stratégie combinant aide publique et aide privée, et entend à l'avenir renforcer sa collaboration avec les ONG. Une attention particulière est portée aux technologies de l'information et de la communication. Parmi les autres domaines de coopération, figurent l'agriculture et l'agroalimentaire, le développement des petites et moyennes entreprises (PME), la santé publique et les services médicaux.

Notes

1. **Note de la Turquie** : En ce qui concerne la question de Chypre, la Turquie réserve sa position comme indiqué dans sa déclaration du 1^{er} mai 2004. L'information contenue dans le rapport sous le titre Chypre se réfère à la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs de l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre-Nord (RTCN).
2. **Note de tous les États Membres de l'Union européenne de l'OCDE et de la Commission européenne** : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies à l'exception de la Turquie. L'information contenue dans ce rapport se réfère à la zone sous contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Notes techniques

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD et aux organisations multilatérales, par le secteur public; à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %) dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans des pays en voie de développement. Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD. La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement

(comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section « Le CAD et ses travaux ».

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : Voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT: taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 %; il est de 100 % pour un DON; pour un

prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des

banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements** c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires d'APD, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1^{er} janvier 2005, cette liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 825 dollars en 2004 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 826 et 3 255 dollars en 2004. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 256 et 10 065 dollars en 2004.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont

été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 % – tandis que certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud

* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

(1991, maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud); le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992); l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993); les zones sous administration palestinienne (1994), la Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992); les Mariannes du Nord et les îles Palaos (1994). Les Mariannes du Nord ont été rayés de la liste en 2001.

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991); Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992); Grèce (1994).

De 1993 jusqu'à 2004, plusieurs PECO/NEI en transition et d'autres pays en développement plus avancés étaient inclus dans une liste à part qui indiquait les bénéficiaires « d'aide publique ». Cette liste n'existe plus.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de **l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD¹

En millions de dollars

	1990	1991	1992
Allemagne	–	–	620.4
Australie	–	–	4.2
Autriche	–	4.2	25.3
Belgique	–	–	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	–	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	–	–	46.8
Pays-Bas	12.0	–	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	–	7.1
Total du CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs. Voir Note sur les définitions et questions de mesure.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD – 1^{er} janvier 2005

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < \$825 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant \$826-\$3 255 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant \$3 256-\$10 065 en 2004)
Afghanistan	Cameroun	Albanie	Afrique du Sud
Angola	Congo, Rép.	Algérie	• Anguilla
Bangladesh	Corée, Rép. dém.	Arménie	Antigua et Barbuda
Bénin	Côte d'Ivoire	Azerbaïdjan	Arabie Saoudite*
Bhoutan	Ghana	Bélarus	Argentine
Burkina Faso	Inde	Bolivie	Barbades
Burundi	Kenya	Bosnie-Herzégovine	Belize
Cambodge	Kyrghize, Rép.	Brésil	Botswana
Cap-Vert	Moldova	Chine	Chili
Centrafricaine, Rép.	Mongolie	Colombie	• Cook, Îles
Comores	Nicaragua	Cuba	Costa Rica
Congo, Rép. dém.	Nigeria	Dominicaine, Rép.	Croatie
Djibouti	Ouzbékistan	Égypte	Dominique
Érythrée	Pakistan	El Salvador	Gabon
Éthiopie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Équateur	Grenade
Gambie	Tadjikistan	Fidji	Liban
Guinée	Viêt-nam	Géorgie	Libye
Guinée équatoriale	Zimbabwe	Guatemala	Malaisie
Guinée-Bissau		Guyana	Maurice
Haïti		Honduras	Mayotte
Kiribati		Indonésie	Mexique
Laos		Irak	• Montserrat
Lesotho		Iran	• Nauru
Liberia		Jamaïque	Oman
Madagascar		Jordanie	Palau
Malawi		Kazakhstan	Panama
Maldives		Macédoine, ex-République yougoslave de	Seychelles
Mali		Maroc	Ste Lucie
Mauritanie		Marshall, Îles	• Ste-Hélène
Mozambique		Micronésie, États Fédérés	St-Kitts et Nevis
Myanmar		Namibie	St-Vincent et Grenadines
Népal		Niue	Trinité et Tobago
Niger		Paraguay	• Turks et Caïques, Îles
Ouganda		Pérou	Turquie
Rwanda		Philippines	Uruguay
Salomon, Îles		Serbie et Monténégro	Venezuela
Samoa		Sri Lanka	
Sao Tomé et Príncipe		Suriname	
Sénégal		Swaziland	
Sierra Leone		Syrie	
Somalie		Thaïlande	
Soudan		• Tokelau	
Tanzanie		Tonga	
Tchad		Tunisie	
Timor-Leste		Turkménistan	
Togo		Ukraine	
Tuvalu		• Wallis & Futuna	
Vanuatu		Zones sous admin. palestinienne	
Yémen			
Zambie			

• Territoire.

1. L'Arabie Saoudite a passé le seuil de Pays à haut revenu en 2004. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, elle ne fera plus partie de cette Liste en 2008 si elle reste un Pays à haut revenu en 2005 et 2006.

En novembre 2006, les pays pauvres très endettés (PSTE) sont: Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. Dém.), Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Kirghizistan, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé and Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

Préface du Secrétaire général de l'OCDE

En ma qualité de nouveau Secrétaire général de l'OCDE, je tiens à affirmer ma conviction que la pauvreté est le fléau qui fait peser la plus grande menace sur le monde. Le fait que l'extrême pauvreté soit aujourd'hui encore le lot quotidien d'un cinquième de la population de la planète est inacceptable au plan éthique et moral, dangereux pour la stabilité sociale et politique, et contraire à la logique économique car il en résulte une grave sous-utilisation des ressources.

Le Comité d'aide au développement est le « lieu où les gouvernements s'appliquent ensemble à faire en sorte que l'aide produise des résultats ». C'est la mission essentielle du CAD, et elle doit désormais être interprétée dans une optique de plus en plus large – permettre à tous les donateurs, de longue comme de fraîche date, bilatéraux et multilatéraux, relevant du secteur public ou du secteur privé, d'être associés à un processus collectif de réflexion, d'analyse des politiques, de notification statistique, d'évaluation et de suivi. Le CAD doit constituer, d'une certaine manière, la tête pensante d'une industrie en expansion de la prestation d'aide au développement. Dans le présent rapport, le président du CAD souligne l'importance des mécanismes internes de reddition de compte pour garantir que tous les efforts déployés à l'appui du développement produisent des résultats bénéfiques pour les communautés locales, et que l'incompétence et la corruption ne puissent plus se cacher et soient combattues. Il montre en quoi le processus de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris contribue à une réforme de l'aide à l'échelle internationale en obligeant pour la première fois les donateurs et leurs partenaires à procéder ensemble à un examen systématique de ce qui marche – et de ce qui ne marche pas – dans les systèmes d'aide locaux et à déterminer ensemble si des capacités locales durables se mettent en place. Il nous apprend aussi que les principes énoncés dans la Déclaration valent également en ce qui concerne les propositions de l'Équipe spéciale de l'OMC sur l'aide pour le commerce – domaine dans lequel l'OCDE a un grand rôle à jouer dans la mesure des apports, l'évaluation de leur efficacité et la mise en œuvre de la nouvelle approche.

Compte tenu que de nouveaux acteurs majeurs comme la Chine et l'Inde rejoignent le clan des donateurs, étant donné les défis auxquels nous sommes confrontés dans des domaines comme le changement climatique, l'eau, la santé et les migrations, et face à la menace que représentent pour la stabilité et le progrès les conflits et les violences sévissant à plusieurs « points chauds » du monde, je suis persuadé que la coopération pour le développement est un des principaux instruments qu'il nous faut déployer. Je me félicite que, grâce au CAD, l'OCDE puisse apporter son écot à une telle entreprise de la communauté internationale et je ferai de mon mieux pour que sa contribution ait des retombées notables et positives.

Angel Gurría
Secrétaire général



Avant-propos

En 2006, le taux de croissance du revenu par habitant a de nouveau été plus élevé, et même souvent nettement plus élevé, dans la plupart des pays pauvres que dans les pays de l'OCDE. Grâce à la vigueur de cette croissance, qui perdure depuis quelques années déjà, le développement prend peu à peu dans la pratique un sens différent.

En dépit de cette évolution encourageante, trois questions d'importance subsistent : de tels taux de croissance sont-ils durables ? Est-il envisageable, dans certains cas, qu'ils s'accélèrent encore ? Enfin, les bienfaits de cette croissance parviennent-ils jusqu'aux pauvres ? L'aide a un rôle à jouer pour faire en sorte que la réponse à ces trois interrogations soit positive.

L'édition de cette année du Rapport traite des perspectives d'augmentation de l'aide, de la question de la dépendance à l'égard de l'aide, de la nécessité de renforcer les obligations de compte au plan intérieur et de l'action à engager dans le domaine de l'aide à l'appui des échanges. Y sont également présentés les premiers résultats de l'enquête menée en vue de recueillir des données de référence pour le suivi des indicateurs d'efficacité de l'aide définis dans la Déclaration de Paris adoptée au Forum de haut niveau tenu en mars 2005. L'attention y est appelée par ailleurs sur quelques avancées bien réelles obtenues vers les grands objectifs convenus lors de l'Assemblée du Millénaire des Nations unies, mais aussi sur le lourd tribut que diverses crises passées continuent de prélever sur les programmes d'aide des donateurs.

Comme de coutume, y est fourni un bref descriptif des programmes d'aide de tous les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, et aussi de ceux d'un nombre croissant de donateurs n'appartenant pas au CAD compte tenu de la multipolarité grandissante qui caractérise le monde moderne de la coopération pour le développement. Y sont aussi exposés succinctement les travaux du Comité ainsi que de ses groupes de travail et réseaux qui servent de cadre à l'essentiel des activités.

Enfin, le rapport présente, comme de coutume, un échantillon de statistiques renvoyant aux données les plus à jour et les plus détaillées qu'il soit possible de trouver sur l'aide.

Une des missions les plus importantes du CAD est de fournir au public intéressé et aux acteurs concernés des informations précises et cohérentes. La transparence est source d'efficacité. L'aide constitue un investissement dans un monde meilleur et plus sûr. Ceux qui la financent et ceux qui la reçoivent, peuvent, et doivent, exiger qu'elle produise des résultats tangibles pour les pauvres. J'espère sincèrement que les informations et analyses présentées ici contribueront à un débat plus éclairé sur l'efficacité avec laquelle l'aide est mise au service de cet objectif.

Richard Manning
Président du CAD



Remerciements

Les principaux auteurs et collaborateurs qui ont contribué à cette édition du Rapport sont : Julia Benn, Elena Bernaldo, Richard Carey, Jeanette Dargaville, Ben Dickinson, Martina Garcia, Brian Hammond, Masato Hayashikawa, Jim Hradsky, Frans Lammersen, Richard Manning, Carola Miras, Simon Mizrahi, Aimée Nichols, Bill Nicol, Josie Pagani, Madeleine Paris, Rudolphe Petras, Michael Roeskau, Simon Scott, Jens Sedemund, Elisabeth Thioleron, Chantal Verger, Ann Zimmerman.

Ce livre contient des...



StatLinks

Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les StatLinks sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Table des matières

Préface du Secrétaire général de l'OCDE	3
Avant-propos	5
Liste des abréviations	11
1. Panorama par le président du CAD	13
Introduction	14
L'évolution de l'aide au développement dans une perspective à moyen terme . . .	15
Volume global de l'aide	15
Aide émanant des membres du CAD	15
Instruments novateurs de financement	18
Donneurs non membres du CAD	21
Fondations et ONG	22
Envois de fonds des émigrés	22
Apports à caractère commercial	23
Conclusion	23
Grandes tendances de la répartition de l'aide	23
Répartition de l'aide par type d'apports	24
Répartition de l'aide par région	25
Répartition de l'aide par groupe de revenu	27
Répartition de l'aide par pays	27
Dépendance à l'égard de l'aide	29
Gains d'efficacité dans l'acheminement de l'aide	31
Promouvoir la reddition de comptes au plan intérieur	32
La nature du problème	32
Accorder une plus grande attention au côté recettes du budget	34
Davantage promouvoir l'observation des faits en tant que base de l'élaboration des politiques	37
Mieux épauler les gouvernements représentatifs	38
Encourager plus fermement l'indépendance du judiciaire	38
Encourager plus fermement l'indépendance des médias	39
Renforcer le soutien à la société civile en tant qu'instrument de contradiction .	39
Ne pas se contenter de faire plus mais agir plus efficacement	40
La marque	40
Notes	44
2. L'aide à l'appui des échanges : Comment renforcer son efficacité	45
Introduction	46
Définition de l'aide à l'appui des échanges	47

Mesurer le soutien des donateurs	49
Évaluation de l'efficacité de l'aide à l'appui des échanges	51
Domaines où des améliorations doivent être apportées en priorité	53
Élaboration des politiques commerciales	53
Intégration des échanges dans les stratégies nationales de développement	54
Alignement des stratégies des donateurs sur les principes d'efficacité de l'aide .	55
Une aide efficace à l'appui des échanges : Responsabilité locale et suivi mondial	56
Responsabilité locale	57
Examen mondial	58
Notes	59
3. Premières conclusions de l'Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	61
Appropriation (Indicateur 1)	62
Alignement	63
Indicateur 2 : Des systèmes nationaux fiables	64
Indicateur 3 : Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	64
Indicateur 4 : Renforcer les capacités par un soutien coordonné	66
Indicateur 5 : Utilisation des systèmes nationaux consolidés	67
Indicateur 6 : Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	68
Indicateur 7 : L'aide est davantage prévisible	68
Indicateur 8 : L'aide est non liée	70
Harmonisation	70
Indicateur 9 : Utilisation de procédures ou dispositifs communs	70
Indicateur 10 : Missions conjointes et partage des travaux d'analyse	71
Gestion axée sur les résultats (indicateur 11)	72
Responsabilité mutuelle (indicateur 12)	72
Notes	73
4. Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux	75
Introduction : Performance des membres du CAD en matière d'aide en 2005	76
Notes relatives aux différents membres du CAD	78
Allemagne	79
Australie	80
Autriche	81
Belgique	82
Canada	83
Communauté européenne	84
Danemark	85
Espagne	86
États-Unis	87
Finlande	89
France	90
Grèce	91
Irlande	93
Italie	94
Japon	95
Luxembourg	96

Norvège	97
Nouvelle-Zélande	98
Pays-Bas	99
Portugal	101
Royaume-Uni.	103
Suède	105
Suisse	106
Notes relatives aux donneurs non membres du CAD	107
Membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD	108
Corée.	108
Hongrie.	109
Islande	109
Mexique	109
Pologne.	110
République tchèque	110
République slovaque	111
Turquie.	111
Donneurs non membres de l'OCDE	113
Chypre	113
Estonie	113
Israël.	113
Koweït	113
Lettonie	114
Lituanie	114
Slovénie	114
Taïpei chinois	115
Notes	115
Le CAD et ses travaux	117
Le Comité d'aide au développement.	118
Composition du Comité d'aide au développement en 2006	120
Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD	122
La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE	132
Thèmes et alias du site Web du CAD	135
Annexe statistique	136
Notes techniques	237
Glossaire des principaux termes et concepts	238
Notes sur les définitions et questions de mesure	244
Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD – 1 ^{er} janvier 2005	247
Liste des encadrés	
1.1. Comptabilisation de la portion de sa dette rachetée par le Nigeria	17
1.2. Exemples d'amélioration du recouvrement des impôts.	36
1.3. Comptabilisation des remises de dette dans les statistiques du CAD	43
2.1. Recommandations de l'Équipe spéciale de l'OMC sur l'aide pour le commerce.	48

4.1. Examen par le CAD de l'aide des États-Unis, 7 décembre 2006.	88
4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Grèce, 22 novembre 2006	92
4.3. Examen par le CAD de l'aide des Pays-Bas, 12 septembre 2006	100
4.4. Examen par le CAD de l'aide du Portugal, 19 avril 2006	102
4.5. Examen par le CAD de l'aide du Royaume-Uni, 31 mai 2006	104

Liste des tableaux

1.1. Simulation du Secrétariat du CAD/OCDE concernant les perspectives d'évolution de l'APD nette en 2006 et 2010	19
1.2. Versements nets des pays du CAD	25
1.3. APD nette émanant de l'ensemble des donneurs ventilable par région et par groupe de revenu	26
1.4. Principaux bénéficiaires de l'APD	28
1.5. Recettes totales d'APD nette en pourcentage du RNB des bénéficiaires	30
1.6. Tenir la marque	41

Liste des graphiques

1.1. Évolution des principales composantes de l'APD nette entre 2000 et 2005.	16
1.2. Évolution de l'APD nette des membres du CAD : Chiffres observés pour la période 1990 à 2005 et simulations du Secrétariat du CAD pour la période 2006 à 2010	18
1.3. Recettes nettes d'APD en pourcentage du RNB des bénéficiaires.	29
1.4. Recettes publiques en pourcentage du PIB, Afrique subsaharienne	35
2.1. Aide pour le commerce : Un programme en expansion.	50
2.2. Renforcement du programme d'aide à l'appui des échanges (2005-10)	51
2.3. Intégration des échanges	54
2.4. Des partenariats efficaces pour l'aide à l'appui des échanges : Responsabilité locale et examen mondial	58
3.1. <i>Indicateur 2a</i> – Qualité des systèmes de GFP des pays partenaires en 2005	64
3.2. <i>Indicateur 3</i> – Avec quelle précision les budgets nationaux des pays partenaires rendent-ils compte des apports d'aide?	65
3.3. Degré d'utilisation des systèmes nationaux de GFP (<i>indicateur 5a</i>) au regard de la qualité de ces systèmes (<i>indicateur 2a</i>)	67
3.4. <i>Indicateur 7</i> – Prévisibilité de l'aide au vu du déficit de recettes	69
3.5. <i>Indicateur 9</i> – Pourcentage de l'aide reposant sur des approches-programme	71

Liste des abréviations¹

AASP	Autres apports du secteur public
APD	Aide publique au développement
ASS	Afrique subsaharienne
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CDI	Cadre de développement intégré
CE	Commission européenne
CI	Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni)
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
FAfD	Fonds africain de développement
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
IDA²	Association internationale de développement
IFFIm²	Facilité internationale de financement pour la vaccination
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PDD	Programme de Doha pour le développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
RNB	Revenu national brut
SLP	Stratégie de lutte contre la pauvreté
SNPC	Système de notification des pays créanciers (de l'OCDE)

1. Cette liste n'est pas exhaustive. Voir le chapitre 4 pour les abréviations utilisées spécifiquement pour certains pays.

2. Sigle dans la langue anglaise.

UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds international d'urgence des Nations unies pour l'Enfance
USD	Dollar des États-Unis



Extrait de :

Development Co-operation Report 2006

Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2006-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Notes relatives aux donateurs non membres du CAD », dans *Development Co-operation Report 2006 : Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2006-29-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.